MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 3984 du 3 mai 2021
portant promotion des sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR : INTJ2111984S

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 9283 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032378S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er juin 2021 :

Carlin Christophe NIGEND : 164 590

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er juin 2021 :

Schwab Frédéric NIGEND : 174 085

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er juin 2021 :

Lyneel Pierrick NIGEND : 349 586

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mai 2021.

Le général,
commandant la gendarmerie des transports aériens,
J.-P. Gesnot